

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 31 mars 2023

portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire n°2 compétente à l'égard des corps des secrétaires des affaires étrangères, des attachés des systèmes d'information et de communication et des traducteurs du ministère des affaires étrangères

NOR : EAEA2308957A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères pour l'élection des représentants des personnels lors des élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu les procès-verbaux des élections professionnelles à la CAP n°1 et à la CAP n°2 du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires n°1 et n°2, lors des élections professionnelles fixées du 9 au 16 mars 2023 ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la répartition des sièges du 16 mars 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps des secrétaires des affaires étrangères, des attachés des systèmes d'information et de communication et des traducteurs du ministère des affaires étrangères :

Au titre de la liste d'union CFTC Affaires Etrangères/OSAE

Titulaires :

- Mme Anaïs UVINA
- M. Antoine STARCKY

Suppléants :

- Mme Camille PINTOUT
- M. Cyprien FRANÇOIS

Au titre de la CFDT-MAE

Titulaire :
- M. Léo LAPORTE

Suppléante :
- Mme Raphaëlle LIJOUR

Au titre de la liste d'union CGT/FSU/SOLIDAIRES

Titulaire :
- Mme Valérie FALGON

Suppléant :
- M. Jérémie PEYRON

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 31 mars 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS